

# Pourquoi n'y aura t-il pas de cantine dans les écoles parisiennes la semaine prochaine ?

Les animateurs de la ville de Paris vont se mettre en grève sur le temps périscolaire de la cantine du 21 au 24 mai 2024, afin de réclamer des réelles avancées sociales.



La semaine du 21 au 24 mai 2024, les animateurs périscolaires ne seront pas présents pour assurer la surveillance des cantines. (©Google Street View)

Par [James Gregoire](#) Publié le 14 mai 2024 à 6h04

[Voir mon actu](#) Suivre Actu Paris

Deux mois et demi avant les vacances scolaires. Les batailles d'eau, [les sorties au musée](#) ou au parc sont autant d'activités organisées par les animateurs municipaux. Ces derniers auront la charge de s'occuper, cinquante heures par semaine, des enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances loin de chez eux. Pourtant, ils ne s'estiment pas suffisamment pris en compte, surtout à [Paris](#), et vont le faire savoir, **du 21 au 24 mai 2024**, en organisant une grève des services périscolaires, comme ce fut le cas au mois de **novembre 2023**.

## À lire aussi

- [Manque de moyen dans l'éducation : la justice retoque l'arrêté des maires de Seine-Saint-Denis](#)

## Un statut précaire

« Les mesures prises à ce jour par la [Ville de Paris](#) suites aux [mobilisations des personnels](#) durant les mois de novembre-décembre-janvier restent très insuffisantes », affirment, dans un communiqué, le [Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes](#) (Supap-FSU) et la CFDT. [Contrairement à la « grève perlée » de l'année dernière](#), les animateurs parisiens vont faire grève sur le temps périscolaire du midi. Ce temps d'interclasse est géré par les **animateurs municipaux de la Ville**. Beaucoup d'entre eux sont vacataires.

Cela signifie qu'ils **n'ont pas de stabilité de l'emploi** et sont [rémunérés à l'heure](#), et non selon un forfait comme les contractuels ou une grille, comme les titulaires. Une situation précaire intolérable pour les syndicats : « Emploi illégal de milliers de collègues vacataires sur des postes permanents », dénoncent-ils. Illégal en effet, car les vacataires sont destinés à répondre à un besoin ponctuel, [mais peuvent rester vacataires durant six ans maximum](#), avant d'être contractualisés.

## Des conditions d'accueil moins bonnes

Et même **ce recours massif aux animateurs vacataires**, qui existe dans toutes les mairies de France, n'est pas suffisant, car, selon les syndicats, il y a un « non-respect par la Ville des [taux d'encadrement légaux](#) chaque jour dans des centaines d'écoles par manque de personnels. » Le taux d'encadrement [pour un accueil périscolaire](#) de moins de 3h est normalement **d'un animateur pour 14 enfants en maternelle et un pour 18 en élémentaire**.

Des professionnels qui ne le sont pas tellement puisque seulement 1% d'entre eux auraient un diplôme professionnel. Pour les autres animateurs, ils n'auraient soit un [Bafa \(Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur\)](#), soit aucun diplôme (la loi autorise qu'une équipe soit composée, au maximum, de **20 % de personnel non qualifié**).

## Une manifestation pour se faire encore plus entendre

Une absence de professionnalisation qui entraîne des salaires très faibles et une dégradation des conditions d'accueil. Peu de personnel est ainsi formé à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap ou même à l'hygiène et au change des enfants et [le nombre de postes proposés est insuffisant par rapport à la demande.](#)

Un ensemble de facteurs qui n'est plus supportable pour les agents, qui prévoient, en plus du mouvement de grève, une manifestation au pied de la mairie de Paris, **le jeudi 23 mai 2024.**